

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 1^{er} Avril 2025

Délibération n°2025-MAIRIE-008

L'an deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'Avril à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Procurations : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

Absents excusés : DURET Laëtitia, BOUNOUA Houassilla, PRATLONG Maxime

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, VAGNEUX Virginie

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : MODIFICATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Stéphanie VOLPELLIERE il est nécessaire d'élire un nouveau membre suppléant du Centre Communal d'Action Social.

La personne proposée en remplacement est M Didier LECOURT

Après délibération, le conseil se prononce favorablement pour cette proposition :

Convocation le :
20/03/2025

La Commission CCAS est donc composée :

- Président : Jean-Michel ANDRIUZZI
- Titulaires : Carole NARDINI
Manuela SAUVAIRE
Maxime PRATLONG
- Suppléants : Laëtitia DURET
Didier LECOURT
Agnès COMPAN-RICHARD

VOTE : A l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme

Le Maire



Accusé de réception en préfecture

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le 03/04/2025

Affiché le : 03/04/2025

Date de télétransmission : 03/04/2025

Date de réception préfecture : 03/04/2025